



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 9 JUIN 2015**



<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne – AUBRET Béatrice – BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine – FRADET Jean-Pierre – MACÉ Caroline – RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane
<u>Absents ou Excusés :</u>	COUSSEAU Félix – BARTHÉLÉMY Éric - GUIET Jérôme - LETARD Céline - PAILLAT Céline - RICOLLEAU François.
<u>Pouvoirs :</u>	COUSSEAU Félix à PLISSONNEAU Guy BARTHÉLÉMY Eric à ROUTHIAU Jean LETARD Céline à RICHARD Evelyne
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune :

A. Personnel : Création d'un poste d'agent de maitrise

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un agent a réussi l'examen professionnel d'agent de maitrise et qu'il souhaite le nommer sur ce grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de créer un poste d'agent de maitrise à temps complet (35h), à compter du 1^{er} juillet 2015

B. Personnel : augmentation du temps de travail

Vu la délibération n° 072/2011 du 5 juillet 2011 créant le poste d'agent de maitrise à temps non complet (28h) à compter du 1^{er} août 2011 ;

Vu la délibération n°084/2012 du 5 septembre 2012 créant le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (28h) à compter du 1^{er} août 2012 ;

Vu la délibération n°065/2014 du 8 juillet 2014 fixant le temps de travail de ces 2 postes à 30,5h/35^{ème}

Vu la délibération n°066/2014 du 8 juillet 2014 autorisant M le Maire à recruter un contrat d'avenir pour 27h pour le poste ASTEM

Vu la nouvelle organisation du personnel intervenant au restaurant scolaire et en milieu scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer la durée hebdomadaire pour les 2 personnes intervenant au restaurant scolaire, à savoir un agent de maitrise et un adjoint technique de 1^{ère} classe, à 32h/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2015

DECIDE de fixer la durée hebdomadaire du contrat d'avenir à 30.5h/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2015

AUTORISE M Le Maire à signer l'avenant au contrat et tous les autres documents nécessaires

C. Recrutements

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à 3 recrutements pour une bonne organisation des services :

- 1 Contrat d'Avenir à temps complet (27h) pour 1 an renouvelable 2 fois
- 1 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (20h) pour 1 an renouvelable
- 1 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (21h) pour 1 an renouvelable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE la création de ces 3 contrats aidés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les 3 contrats et tous les documents relatifs à ces dossiers

D. Entretien professionnel pérennisé

La question est reportée car la commune n'a pas reçu l'avis du comité technique paritaire

3. ☞ Commission communication : bilan Genestival

Madame MOLLÉ informe que le Genestival s'est bien passé.

Un bilan sera réalisé lors de la prochaine réunion de la commission, mais elle demande si des conseillers ont des remarques ou en ont entendues :

- Avoir 2 entités un peu plus longtemps chacune à la place de 3
- Le spectacle de Ben et Arno était adapté à tout public, il a été très apprécié.
- Bémol pour le dimanche, au niveau des peintres, en effet, ces derniers ont vu peu de monde, malgré leur emplacement
- A l'inverse le pôle graff, skate, trial, a attiré énormément de monde

Dans l'ensemble, ce fut un bon et beau week-end.

4. ☞ Commission urbanisme

A. CCU : état d'avancement

Monsieur ROY informe le conseil municipal qu'une rencontre avec l'EPF et le conseil départemental s'est tenue le 13 mai. A l'issue de la réunion, un planning a été établi :

- L'EPF établi un cahier des charges pour consulter un architecte-urbaniste pour fin mai
- Relecture du cahier des charges
- Lancement de l'appel d'offres : 22 juin
- Remise des offres : 24 juillet à 12h
- Analyse des offres : 28 juillet à 14h
- Choix des 3 cabinets pour audition : 28 juillet à 17h
- Audition des 3 cabinets : 2 septembre
- Validation du choix du cabinet au conseil du 8 septembre

Monsieur ROY informe le conseil que lui, Monsieur le Maire et Monsieur COUSSEAU ont participé à un colloque « la silver économie » à Nantes organisé par le gérontopôle des Pays de La Loire, dont le sujet principal était les personnes âgées dans la société (habitat, besoins, désirs)

Monsieur le Maire informe qu'il va demander une prolongation de 6 mois de la convention liant la commune à l'EPF. Ensuite, au vu de l'avancement du projet, il sollicitera un renouvellement de celle-ci.

B. Tardivières 2 : avenant n°3

Vu le marché conclu entre la commune et l'entreprise VALOT TP ;

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux modificatifs ont été demandés à l'entreprise au niveau de l'espace vert, pour l'écoulement des eaux pluviales. Il convient donc de réaliser un avenant d'un montant de 3 970 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les travaux complémentaires pour un montant de 3 970 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 et tous les documents nécessaires.

PREND ACTE que le montant total des travaux s'élève à 366 651.75 € HT.

	Montant HT
Marché de base	353 921.20 €
Avenant n°1	3 783.30 €
Avenant n°2	4 977.25 €
Avenant n°3	3 970.00 €
Total	366 651.75 €

C. Tardivières 4

Monsieur ROY informe le conseil municipal qu'il reste 16 lots à commercialiser dans les tardivières3. De ce fait, la commission urbanisme a réfléchi sur l'emplacement éventuel des tardivières 4.

Pour l'équilibre de la commune, il faudrait que le lotissement des tardivières 4 soit réalisé à droite de la route d'Aizenay. Cependant, cet emplacement nécessite plusieurs réflexions (quid des jardins familiaux, que fait-on des bâtiments...).

Pour cette raison, et également pour des questions de finances, la commission propose que le lotissement Les Tardivières 4 se réalise à la suite des tardivières 3.

Le conseil municipal valide l'emplacement

5. ☞ Commission Enfance Jeunesse

A. Restaurant scolaire – tarifs 2015-2016

Madame RICHARD rappelle que tous les ans la commission enfance jeunesse fait une proposition pour les tarifs du restaurant scolaire.

Cette année, la commission n'a pas souhaité augmenter les tarifs en vigueur, mais à désirer créer de nouveaux tarifs et instaurer un jour de carence (hors voyage scolaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE que les tarifs suivants seront appliqués pour l'année scolaire 2015-2016

- Repas enfant	:	3,35 €
- Repas enfant occasionnel	:	3,85 €
- Tarifs enfant apportant son repas pour raison médicale:	:	2.00 €
- Repas adulte et enseignant	:	5,67 €
- Repas adulte occasionnel	:	6.17 €

INSTAURE 1 jour de carence.

FIXE un forfait de 2€ pour le jour de carence.

B. Ecole Gustave Eiffel : retour Audit énergétique

Madame RICHARD informe le conseil municipal que M. GOFF du cabinet Altérea est venu présenter le résultat de l'audit énergétique de l'école Gustave Eiffel en compagnie de M. BUREAU du SyDEV.

L'audit montre qu'il y a une déperdition de chaleur au niveau des murs, des ouvrants et de la ventilation.

Le chauffage et l'éclairage sont consommateurs d'énergie.

Le cabinet a présenté 2 scénarii, un 3^{ème} lui a été demandé.

Les commissions patrimoine et enfance jeunesse vont étudier ce dossier. Il conviendra ensuite de consulter un cabinet pour réaliser le cahier des charges relatif aux travaux.

C. Assistants Maternelles

Madame RICHARD informe le conseil municipal qu'une association d'assistantes maternelles a été créée sur la commune : les petites canailles.

14 assistantes maternelles y adhèrent.

D. Ecole Gustave Eiffel : retour du conseil d'école

Le conseil d'école vient d'avoir lieu. La 6^{ème} classe est maintenue puisque nous avons 142 enfants d'inscrits.

Mme GOURDET Emilie, actuellement directrice, quitte l'école, ainsi que Mme BODY Géraldine.

Mme BYROTTEAU Armelle sera la nouvelle directrice et 2 nouvelles enseignantes, Mme JOLLY et LEMAIRE viendront compléter l'équipe actuelle.

Mme RICHARD donne la répartition des classes pour l'année scolaire 2015-2016 :

PS-MS : 28 élèves

MS-GS : 28 élèves

CP : 18 élèves

CE1 : 18 élèves

CE2-CM1 : 25 élèves

CM1 – CM2 : 25 élèves

E. Conseil municipal des Enfants : action « nettoyons la nature »

Madame RICHARD présente le flyer pour l'action « Nettoyons la nature », initiée par le conseil municipal des enfants et qui se déroulera le 20 septembre.

6. ☞ Commission Patrimoine

A. Carrefour de la Croix Moreau

Après plusieurs interpellations de riverains, la commune a sollicité, auprès de l'Agence Routière Départementale, un aménagement de sécurité du carrefour de la Croix Moreau, composé par la RD100a, RD121 et la voirie communale N°101.

Le cout de l'opération est estimé à 87 917 € HT (acquisitions, plantations, signalisations et travaux).

Selon les règles définies, la participation de la commune s'élèverait à ¼ du montant HT, soit 21 979 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de financer 25% des travaux

AUTORISE monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la mise en application du projet.

B. Sydev : Eclairage public, éclairage du stade

Monsieur ROUTHIAU présente les conventions qui définissent la participation de la commune aux travaux suivants :

↳ Changement de projecteurs, reprise électrique avec mise en place d'une horloge radiolite (affaire L.TS.098.13.001)

↳ Changement de 70 lampes d'éclairage public (programme 2015)

↳ Création d'un point lumineux dans l'impasse des Tilleuls (L.EC.098.15.001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le maire à signer les conventions avec le SYDEV ainsi que tous les documents nécessaires.

AUTORISE Monsieur le maire à verser le montant des participations demandées

C. Vestiaires du stade : contrôleur technique - SPS

1. Contrôle technique

Monsieur ROUTHIAU expose qu'une consultation a été lancée pour la mission de contrôle technique concernant la rénovation et l'agrandissement des vestiaires du stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT la proposition de SOCOTEC pour un montant de 2 000 € H.T,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la lettre de commande et tous les documents nécessaires

2. SPS

Monsieur ROUTHIAU expose qu'une consultation a été lancée pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé concernant la rénovation et l'agrandissement des vestiaires du stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT la proposition de Qualiconsult pour un montant de 1 568 € H.T,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la lettre de commande et tous les documents nécessaires

D. Vestiaires du stade - subvention CNDS

Monsieur ROUTHIAU informe que la rénovation et l'agrandissement des vestiaires du stade peuvent prétendre à une subvention du Centre National pour le Développement du Sport.

Cout travaux	225 500 € HT	
Subvention Conseil Départemental (15% plafonnée)		15 000 €
Subvention de la Fédération Française de Football		20 000 €
Subvention CNDS		33 825 €
Autofinancement		156 675 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide du CNDS

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

7. ☞ Commission Finances : Décision Modificative N°2 – budget général

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte** la décision modificative n°2 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 – Dépenses imprévues	9 700 €			
D-2138 - 60 : salle de sports		700 €		
D-21571-68 : atelier municipal		6 000 €		
D 2188-68 : atelier municipal		3 000 €		
Total INVESTISSEMENT	9 700 €	9 700 €		
Total Général		0 €		0 €

8. ☞ Commission Action Sociale :

A. Acemus

Le chantier d'insertion ACEMUS a pour objectif de favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes orientés par la Mission Locale. Les salariés en parcours travaillent sur des ateliers en maraîchage (aux Jardins de l'Aumônerie), espaces verts et cuisine. Tous sont accompagnés dans le cadre de leur projet professionnel par des Encadrants Techniques et une Conseillère en Insertion Professionnelle.

Les activités d'ACEMUS:

- Espaces verts : (atelier ouvert toute l'année)
- Maraîchage aux Jardins de l'Aumônerie : (atelier ouvert toute l'année)
- Cuisine : (atelier ouvert d'octobre à avril)

Les produits des Jardins de l'Aumônerie et de l'activité cuisine sont destinés à la commercialisation auprès des particuliers.

De mai à octobre, aux Jardins de l'Aumônerie, il est possible de cueillir des fruits : fraises, framboises, groseilles, cassis, mûres. Des légumes bio y sont proposés toute l'année.

Une offre de produits cuisinés est disponible sur le site internet

B. Tremplin

Tremplin s'est doté d'un nouveau logo

TREMPLIN, association intermédiaire créée en 1991, a pour objectif d'accompagner les demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes Vie et Boulogne vers l'emploi durable. Pour ce faire, elle propose un accompagnement socioprofessionnel des personnes et offre l'opportunité à chacune de ces personnes d'effectuer des missions de travail via des mises à disposition auprès des particuliers, d'entreprises, des collectivités locales et des associations.

A la Genétouze, l'association TREMPLIN est très présente auprès de la collectivité (services scolaires et restauration) ou de l'association Espace-Mômes. Plusieurs particuliers font appel à des salariés Tremplin pour des travaux de service à la personne (SAP) sur des secteurs de ménage, d'entretien et petits travaux divers notamment sur la partie espaces verts. En 2014, à la Genétouze, 9 salariés ont travaillé 3 737 heures chez 22 clients.

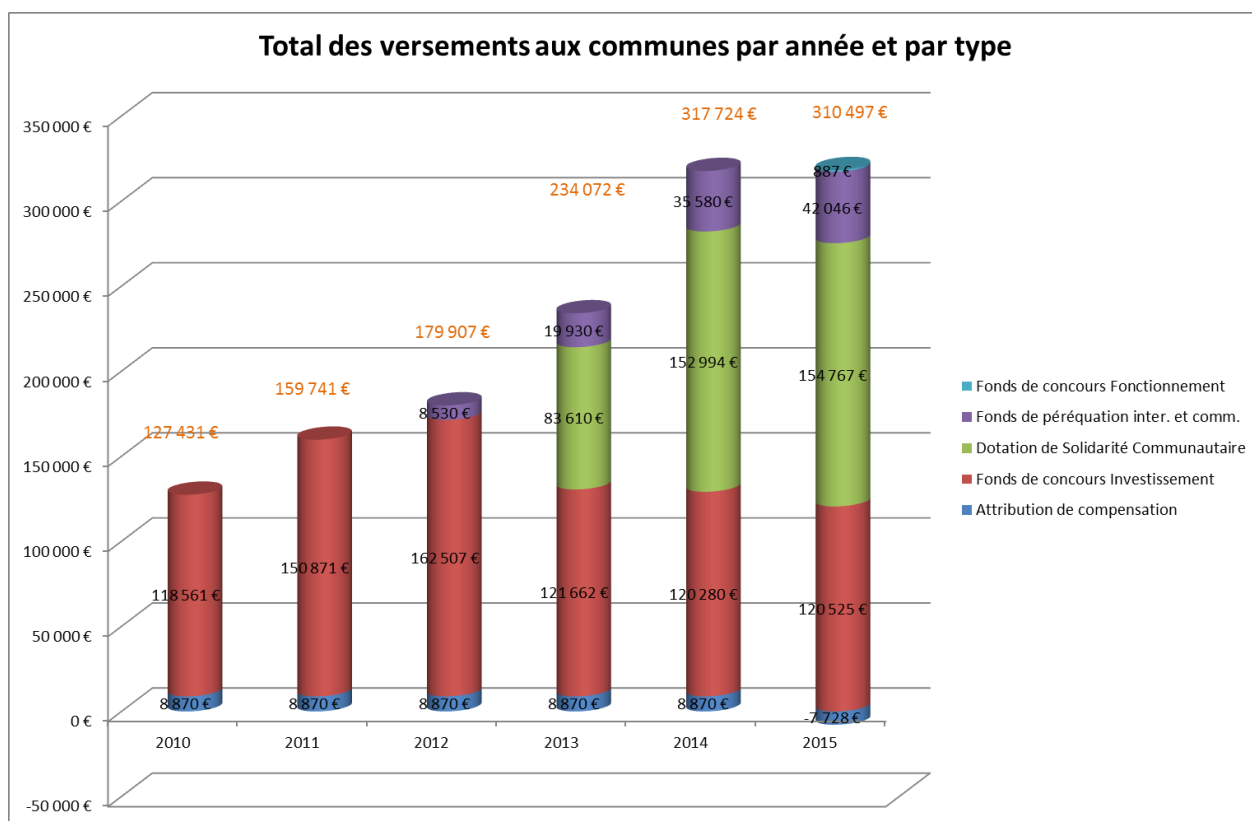
9. ☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne :

A. Conseil communautaire du 1^{er} juin

Monsieur le Maire présente un graphique sur lequel sont représentées les sommes reversées par la Communauté de Communes Vie et Boulogne depuis 2010 :

2010 : 127 431 €

2015 : 310 497 €



1. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, suite aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiales pour 2011), l'article 144 de la Loi de Finances 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale, appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (F.P.I.C.).

Pour l'année 2015, l'enveloppe F.P.I.C. attribuée au niveau de l'ensemble intercommunal s'élève à 697 719 €.

Trois modes de répartition du F.P.I.C. peuvent s'opérer entre l'EPCI et ses communes membres :

1°) **Conserver la répartition de droit commun**, ce qui ne nécessite aucune délibération de la collectivité ;

2°) **Opter pour une répartition dérogatoire**, en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale, ce qui nécessite une délibération qui doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de la collectivité ;

3°) **Opter pour une répartition dérogatoire « libre »**, qui permet de décider d'une nouvelle répartition du prélèvement ou du reversement, suivant des critères propres à l'E.P.C.I., sans aucune règle particulière, par : **DELIBERATIONS CONCORDANTES**, prises **AVANT LE 30 JUIN** de l'année de répartition, **de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale** statuant à la majorité des deux tiers **et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres** à la majorité simple ;

Par délibération n°2015D42, la communauté de communes Vie et Boulogne, compte tenu de sa bonne santé financière s'est prononcée favorablement pour une répartition dérogatoire du FPIC, comme suit :

Communes	Répartition
Aizenay	176 507 €
Beaufou	40 676 €
Belleville-sur-Vie	76 355 €
La Genétouze	42 046 €
Le Poiré-sur-Vie	168 973 €
Les Lucs-sur-Boulogne	83 893 €
St-Denis-la-Chevasse	61 154 €
Saligny	48 115 €
TOTAL	697 719 €

Il propose au conseil municipal de se prononcer sur la répartition proposée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE**, à l'unanimité, la répartition présentée ci-dessus, du **Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (F.P.I.C.)** pour l'année 2015 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **CHARGE** le Maire ou son Représentant d'exécuter la présente délibération.

2. Attribution de compensation

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article 1 609 nonies C du Code général des impôts : « **Le montant de l'attribution de compensation et les**

conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ».

Depuis plusieurs mois déjà, dans le cadre des travaux engagés concernant les transferts de compétences des communes vers la communauté de communes, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) travail à l'élaboration de ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 1 609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 20 avril dernier, pour rendre son rapport sur :

- Une réduction spécifique de l'attribution de compensation de 30 % ;
- La prise en compte des charges spécifiques du service d'animation du réseau des médiathèques.

Au vu de ce rapport, la CLECT, après avoir déterminé une méthode de calcul pour chaque transfert de charges a décidé d'approuver les transferts de charges tels que présentés ci-dessous, en y intégrant une réduction spécifique de l'attribution de compensation, pour une application des nouvelles attributions de compensation, à partir de l'exercice 2015.

	A TRIBUTON DECOMPENSATION 2015 AVANTCORRECTIONS	REDUCTION DE 30%	A TRIBUTON DECOMPENSATION APRES REDUCTION DE 30%	MEDIA THEQUES	A TRIBUTON DE COMP 2015 APRES REDUCTION ET TRANSFER
AIZENAY	1 534 769	460 431	1 074 338	100 892	973 446
BEAUFOU	21 222	6 367	14 855	0	14 855
BELLEVILLE SURVIE	494 353	148 306	346 047	30 629	315 418
LA GÉNÉTOUZE	8 870	2 661	6 209	13 937	-7 728
LE POIRÉ SURVIE	933 224	279 967	653 257	96 649	556 608
LES LUCS SURBOULOGNE	275 772	82 732	193 040	9 000	184 040
SALIGNY	20 603	6 181	14 422	4 300	10 122
ST DENIS LA CHEVASSE	98 025	29 407	68 618	4 300	64 317
TOTAL	3 386 838	1 016 051	2 370 787	259 708	2 111 079

La communauté de communes Vie et Boulogne, par délibération 2015 D36 en date du 1^{er} juin 2015 c'est prononcé favorablement pour une réduction de l'attribution de compensation, comme indiqué ci-dessus.

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer, au vu du rapport de la C.L.E.C.T. **annexé à la présente délibération**, sur la modification de montant de l'attribution versée aux communes membres de Vie et Boulogne, à compter de cette année 2015.

Le Conseil municipal, au vu de rapport de la CLECT, validée par cette dernière le 20 avril dernier, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le rapport de la CLECT, approuvé par cette dernière lors de sa réunion du 20 avril dernier ;
- **REND SON ACCORD** pour la minoration de l'attribution de compensation, à compter de l'année 2015, comme présenté ci-dessus, à savoir :

Communes	Répartition
Aizenay	973 446 €
Beaufou	14 855 €
Belleville-sur-Vie	315 418 €
La Genétouze	- 7 728 €
Le Poiré-sur-Vie	556 608 €
Les Lucs-sur-Boulogne	184 040 €
Saligny	10 122 €

Saint-Denis la Chevasse	64 318 €
TOTAL	2 111 079 €

- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier**

3. Tourisme

Pour limiter la hausse, le conseil communautaire a voté l'abattement maximum de 50% pour la Taxe de séjour forfaitaire :

Une convention avec la Fédération Française de Randonnée a été signée pour officialiser 11 itinéraires de randonnées

4. Divers

Une convention avec le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) a été signée avec la mairie du Poiré Sur Vie.

3 lots vendus aux Tardivières 3 ont bénéficié de l'opération éco-pass

La communauté de communes vient de vendre 15 440 m² de terrains (5 lots) dans sa future zone économique du Poiré sur Vie (rond-point cavac).

Comme ce qui avait été indiqué, la communauté de communes Vie et Boulogne prend en charge la destruction des nids de frelon asiatique.

B. Réunion annuelle

La réunion annuelle de l'ensemble des élus des 8 communes aura lieu le jeudi 11 juin à La Genétouze.

C. Balade entre 2 rives

La balade entre 2 rives se déroulera le 5 août sur la commune de LA Genétouze.

Le thème est le suivant : Les graines du passé apportent les fruits du présent

Élus présents : Béatrice - Carole – Christine – Evelyne, François - Guy - Jean - Jean-Pierre, Jérôme, Nathalie et Stéphane

10. ☞ Syndicat Yon et Vie :

A. TEPCV

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le syndicat Yon et Vie a été retenu avec 211 autres territoires pour le projet TEPCV. Une enveloppe de 500 000 € est attribuée, le comité syndical la répartit ainsi :

- 230 000 € sur les véhicules
- 100 000 € sur les vélos à assistance électrique
- 40 000 € sur extension bâtiment CCVB
- 100 000 € sur rénovation Jean Yole
- 30 000 € pour le bâtiment de la Roche Agglo

B. Action de sensibilisation

La commune a bénéficié de l'animation relative à la sensibilisation au changement climatique lors des TAP comme 19 autres communes sur les 23.

C. Voyages Bruxelles

Monsieur le Maire informe qu'il accompagne le Président du syndicat Yon et Vie au parlement Européen. Cette visite est basée sur les subventions européennes (Leader, FEDER) que peut solliciter les communes via le syndicat.

11. ☞ Points divers

A. Associations

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que l'association du billard s'appellera désormais les caliméros billard club. Les entrainements et les compétitions auront lieu à l'espace jeunes à compter de septembre 2015.

Madame MOLLÉ annonce également la venue d'une nouvelle association de poker, Pok'r Yonnais, sur la commune. Elle utilisera la salle Yvonne Logeais.

B. Dates à retenir

7 juillet : commission plénière pour le PLU de 19h30 à 21h

5 août : balade entre 2 rives

11 septembre : réunion publique pour le PLU

20 septembre : nettoyons le parc

11 novembre : cérémonie

6 et 13 Décembre : élections régionales

JUIN 2015

Dimanche	14	: Paroisse - Profession de Foi
Jeudi	18	: Gym-Club - Assemblée générale
Jeudi	18	: Club "Loisirs et Détente" - Pique-nique
Vendredi	19	: Basket - Assemblée générale
Samedi	20	: Football - Assemblée générale
Dimanche	21	: Club "Loisirs & Détente" - Soirée dansante
Dimanche	21	: O.G.E.C. & École Privée - Kermesse
Samedi	27	: Amicale Laïque & École Communale – fête de l'école
Dimanche	28	: Fondusports

JUILLET 2015

Jeudi	2	: Club pique nique des bénévoles
Samedi	4	: Association "Vie et Reiki"

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

7 juillet – 21h

8 septembre

6 octobre

3 novembre

8 décembre